

**PROCÈS-VERBAL  
MRC  
de  
MINGANIE**



Formules d'Affaires CCL (418) 683-2175 / 1-800-463-4578 — M-103IMP

151-20

**PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE MINGANIE**

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la MRC de Minganie tenue par visioconférence le 20 octobre 2020 à 15 h.

**SONT PRÉSENTS PAR VISIOCONFÉRENCE :**

M. Luc Noël :	préfet;
M. Pierre Cormier :	conseiller, maire de Havre-Saint-Pierre;
M <sup>me</sup> Marie-Claude Vigneault :	conseillère, mairesse de Natashquan;
M. Léonard Labrie :	conseiller, maire d'Aguanish;
M. Martin Côté :	conseiller, maire de Baie-Johan-Beetz;
M. John Pineault :	conseiller, maire de L'Île-d'Anticosti;
M. Jacques Bernier :	conseiller, maire de Rivière-au-Tonnerre;
M <sup>me</sup> Josée Brunet :	conseillère, mairesse de Rivière-Saint-Jean;
M. Jean-Marc Collin :	conseiller, maire suppléant de Longue-Pointe-de-Mingan.

Formant quorum sous la présidence de monsieur Luc Noël.

**SONT AUSSI PRÉSENTS :**

M <sup>me</sup> Nathalie de Grandpré :	directrice générale et secrétaire-trésorière;
M <sup>me</sup> Fanie Boudreau :	directrice générale adjointe et secrétaire-trésorière adjointe;
M. Philip Pineault Jomphe :	directeur du service de développement économique;
M. Jonathan Turbis :	Contrôleur et analyste financier.

**1. OUVERTURE DE LA SÉANCE**

À la préfecture de la MRC de Minganie, la séance est ouverte à 15 h par monsieur Luc Noël. Madame Fanie Boudreau fait fonction de secrétaire.

**2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par monsieur John Pineault, appuyé par madame Marie-Claude Vigneault et résolu unanimement que l'ordre du jour soit adopté comme suit :

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE;
2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR;
3. RATIFICATION ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 15 SEPTEMBRE 2020;
4. AMÉNAGEMENT ET DÉVELOPPEMENT:
  - 4.1 Programme d'aide d'urgence aux PME;
  - 4.2 Fonds d'initiatives et d'opportunités socio-économiques;
  - 4.3 Mesures d'adaptation pour la vitalisation et le développement économique régional;
  - 4.4 Culture Côte-Nord;
  - 4.5 Ministère de la Culture et des Communications – Entente de développement culturel;
  - 4.6 Redevances Romaine – Entente avec Hydro-Québec;
  - 4.7 Entente sectorielle en transport;

**PROCÈS-VERBAL**

**MRC  
de  
MINGANIE**



152-20

**5. ADMINISTRATION ET GESTION :**

- 5.1 Adoption des engagements, des comptes et des décaissements;
- 5.2 États comparatifs;
- 5.3 Contrat de déneigement des entrées;
- 5.4 Société d'Énergie Rivière Sheldrake;
- 5.5 Fonds Local d'Investissement (FLI);
- 5.6 Ressources humaines;
- 5.7 Manitou;
- 5.8 Affaires nouvelles de la séance ordinaire du 15 septembre 2020;

**6. DEMANDES D'APPUI :**

- 6.1 Conseil régional de l'environnement de la Côte-Nord;

**7. AFFAIRES NOUVELLES:**

**8. PÉRIODE DE QUESTIONS;**

**9. CLÔTURE DE LA SÉANCE.**

**3. RATIFICATION ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 15 SEPTEMBRE 2020**

Attendu que l'ensemble des membres du conseil ont reçu le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 15 septembre 2020 préalablement à la présente séance;

En conséquence, il est proposé par monsieur Jacques Bernier, appuyé par madame Marie-Claude Vigneault et résolu unanimement :

- Que tous les membres du conseil demandent une dispense de lecture et ratifient et adoptent le procès-verbal tel que soumis.

**4. AMÉNAGEMENT ET DÉVELOPPEMENT**

**4.1 Programme d'aide d'urgence aux PME**

Attendu l'établissement du programme d'aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises dans le cadre des Fonds locaux d'investissement (FLI), et ce, dans le contexte de la situation économique exceptionnelle et circonstancielle;

Attendu que ce programme vise à favoriser l'accès à des capitaux pour maintenir, consolider ou relancer les activités des entreprises affectées par la pandémie de la COVID-19, et ce, sous forme de prêt au taux d'intérêt de 3 % sur une période de 36 mois avec moratoire de 3 mois sur le capital et les intérêts;

Attendu que le comité d'investissement commun de la MRC analyse et autorise les demandes de financement déposées dans le cadre du programme d'aide d'urgence conformément à la résolution numéro 080-20 adoptée par le conseil de la MRC lors de la séance ordinaire tenue le 21 avril 2020;

Attendu que le comité d'investissement commun de la MRC autorise le prêt numéro «20-07» au montant de 50 000 \$;

153-20

En conséquence, il est proposé par monsieur Léonard Labrie, appuyé par monsieur Jean-Marc Collin et résolu unanimement :

- Que le conseil de la MRC de Minganie entérine l'octroi du prêt numéro «20-07» au montant de 50 000 \$ dans le cadre du programme d'aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises dans le cadre des Fonds locaux d'investissement (FLI) au taux d'intérêt de 3 % sur une période de 36 mois avec moratoire de 12 mois sur le capital et les intérêts ;

**PROCÈS-VERBAL**

**MRC  
de  
MINGANIE**



- Que la MRC de Minganie autorise le préfet ou le préfet suppléant et/ou la directrice générale ou son adjointe à signer l'ensemble des documents donnant effet à la présente résolution;
- Que la MRC affecte cette somme de 50 000 \$ et en autorise l'engagement, le paiement, de même que le décaissement.

**CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS**

Je soussignée, Nathalie de Grandpré, secrétaire-trésorière de la Municipalité régionale de comté de Minganie, certifie par la présente que la MRC a les crédits suffisants pour les dépenses autorisées par la résolution n°153-20.

Certifié en date du 20 octobre 2020.

\_\_\_\_\_  
Nathalie de Grandpré, secrétaire-trésorière

**4.2 Fonds d'initiatives et d'opportunités socio-économiques**

Attendu le Fonds d'initiatives et d'opportunités socio-économiques créé par la MRC;

Attendu la demande d'aide financière de Consortium Innovation Technologie Énergie Côte-Nord (CITEC) déposée dans ledit Fonds au montant de 13 854,08 \$ pour la réalisation des essais de communication cellulaire dans le cadre du projet de développement de tours de télécommunication mobiles autonomes sur le territoire de la MRC;

Attendu que ce projet répond aux critères et aux objectifs et orientations dudit Fonds et cadre avec plusieurs priorités de la MRC de Minganie;

En conséquence, il est proposé par monsieur Jacques Bernier, appuyé par monsieur Pierre Cormier et résolu unanimement :

- Que le conseil de la MRC de Minganie autorise le versement d'une aide financière non remboursable de 13 854,08 \$ à CITEC dans le cadre du Fonds d'initiatives et d'opportunités socio-économiques de la MRC pour la réalisation des essais de communication cellulaire dans le cadre du projet de développement de tours de télécommunication mobiles autonomes sur le territoire de la MRC;
- Que la MRC de Minganie autorise le préfet ou le préfet suppléant et/ou la directrice générale ou son adjointe à signer l'ensemble des documents donnant effet à la présente résolution;
- Que la MRC affecte cette somme de 13 854,08 \$ et en autorise l'engagement, le paiement, de même que le décaissement.

**CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS**

Je soussignée, Nathalie de Grandpré, secrétaire-trésorière de la Municipalité régionale de comté de Minganie, certifie par la présente que la MRC a les crédits suffisants pour les dépenses autorisées par la résolution n°154-20.

Certifié en date du 20 octobre 2020.

\_\_\_\_\_  
Nathalie de Grandpré, secrétaire-trésorière



155-20

#### 4.3 Mesures d'adaptation pour la vitalisation et le développement économique régional

Attendu que suite à la pandémie et aux inquiétudes liées au projet de loi 61 est venue l'idée de réunir les régions ressources du Québec et celles du territoire couvert par la Société du Plan Nord, afin de trouver des solutions communes et proposer des recommandations au projet de loi 66 (projet de loi remplaçant le projet de loi 61), à la Loi 37 et à la stratégie nationale d'achat d'aliments québécois;

Attendu la démarche de mobilisation des intervenants en développement économique des 6 régions vivant sensiblement les mêmes enjeux économiques Côte-Nord, Abitibi-Témiscamingue, Baie-James, Bas-Saint-Laurent, Gaspésie et Saguenay-Lac-Saint-Jean, afin de s'unir pour porter un message commun auprès du gouvernement du Québec;

Attendu les mesures d'adaptation pour la vitalisation et le développement économique régional proposées dans le cadre de cette démarche de mobilisation;

Attendu que la relance économique passe par la prospérité de toutes les régions du Québec et que le gouvernement doit utiliser ses leviers financiers pour dynamiser les régions;

En conséquence, il est proposé par monsieur Pierre Cormier, appuyé par madame Marie-Claude Vigneault et résolu unanimement :

- Que la MRC de Minganie adopte l'argumentaire sur les mesures d'adaptation pour la vitalisation et le développement économique régional élaborées dans le cadre de la démarche de mobilisation des 6 régions et nonobstant le projet de loi 66, la MRC demande au gouvernement du Québec :
  - De consolider et stimuler les retombées économiques dans les régions dans tous les projets (d'infrastructures, miniers, forestiers, etc.);
  - De travailler avec chacune des régions pour tenir compte de la réalité de leur territoire, de leur structure économique et de leurs capacités dans le cadre du projet de loi 66;
  - De tenir compte des impacts des regroupements d'achats sur le potentiel économique et la main-d'œuvre des régions dans le cadre de la mise en place de la loi 37.

#### 4.4 Culture Côte-Nord

Attendu que la MRC de Minganie est membre de Culture Côte-Nord qui a pour mission d'encourager et soutenir le développement des arts, de la culture et des communications sur l'ensemble du territoire nord-côtier;

Attendu que la MRC de Minganie est invitée à participer aux rencontres territoriales de Culture Côte-Nord;

Attendu que chaque MRC peut assister à ces rencontres territoriales par l'entremise de 2 délégués territoriaux pour assurer la représentativité de chaque MRC ;

156-20

En conséquence, il est proposé par madame Marie-Claude Vigneault, appuyé par monsieur Pierre Cormier et résolu unanimement :

**PROCÈS-VERBAL  
MRC  
de  
MINGANIE**



- Que la MRC de Minganie nomme madame Josée Gagné, coordonnatrice au développement culturel et touristique de la MRC comme représentante de la MRC lors des rencontres de Culture Côte-Nord et à titre de déléguée de la MRC au sein des rencontres territoriales.

**4.5 Ministère de la Culture et des Communications –  
Entente de développement culturel**

Attendu que le ministère de la Culture et des Communications (MCC) a reconduit la possibilité de signer une nouvelle entente de développement culturel triennal bipartite entre le MCC et une MRC s'échelonnant sur la période 2020-2023;

Attendu que les ententes de développement culturel constituent une occasion pour le ministère et les municipalités locales et régionales de mettre en commun leurs connaissances du territoire et d'arrimer leurs actions en culture et communications;

Attendu que ce partenariat souple et coopératif avec le milieu municipal réitère l'importance pour le ministère de poursuivre et renforcer le partenariat avec les gouvernements de proximité, afin de réaliser des initiatives culturelles et à contribuer au dynamisme culturel de l'ensemble du Québec;

Attendu que les ententes de développement culturel visent le développement et la consolidation de la vitalité culturelle des collectivités locales au bénéfice de l'ensemble de la population;

Attendu que la MRC de Minganie doit, préalablement à la signature de ladite entente, déposer une demande d'aide financière dans le cadre du programme Aide aux initiatives de partenariat;

157-20

En conséquence, il est proposé par monsieur John Pineault, appuyé par madame Marie-Claude Vigneault et résolu unanimement :

- Que la MRC de Minganie autorise la négociation du renouvellement de l'entente de développement culturel triennale pour la période 2020-2023 pour une somme de 100 000 \$ selon une répartition de 40% pour la MRC et de 60% pour le MCC, et ce, sous réserve d'une bonification par les municipalités locales;
- Que la MRC de Minganie autorise le préfet ou le préfet suppléant et/ou la directrice générale ou son adjointe à signer l'entente de développement culturel, ainsi que l'ensemble des documents donnant effet à la présente résolution;
- Que la MRC affecte la somme de 40 000 \$ donnant effet à la présente résolution et en autorise l'engagement, le paiement, ainsi que le décaissement.

**CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS**

Je soussignée, Nathalie de Grandpré, secrétaire-trésorière de la Municipalité régionale de comté de Minganie, certifie par la présente que la MRC a les crédits suffisants pour les dépenses autorisées par la résolution n°157-20.

Certifié en date du 20 octobre 2020.

\_\_\_\_\_  
Nathalie de Grandpré, secrétaire-trésorière



158-20

#### 4.6 Redevances Romaine – Entente avec Hydro-Québec

Attendu l'entente conclue entre la MRC et Hydro-Québec le 21 janvier 2008 concernant le Complexe de la Romaine (ci-après nommée «l'Entente Romaine»);

Attendu l'amendement à l'Entente Romaine signé par les parties le 9 juillet 2019 modifiant l'article 7.3.2 de l'Entente Romaine et l'Annexe A concernant les versements au Fonds de développement régional en raison du report de la mise en service de la centrale de la Romaine – 4 en 2021;

Attendu les échanges entre la MRC et Hydro-Québec en lien avec le report de la date de la mise en service complète de la centrale de la Romaine – 4 en 2022;

Attendu que l'article 7.3.2 de l'Entente Romaine et l'Annexe A concernant les versements au Fonds de développement régional amendés en 2019 doivent être modifiés à nouveau de façon à ce que le versement prévu pour l'année 1 soit tout de même versé à la MRC, et ce, même si la centrale Romaine – 4 ne sera pas mise en service de façon complète au cours de l'année 2021;

En conséquence, il est proposé par monsieur John Pineault, appuyé par monsieur Léonard Labrie et résolu unanimement :

- Que la MRC de Minganie autorise le préfet ou le préfet suppléant et/ou la directrice générale ou son adjointe à signer le nouvel amendement à l'Entente Romaine modifiant à nouveau l'article 7.3.2 et l'Annexe A, afin de prévoir au tableau de versements, 48 versements au lieu de 50, les 2 premiers de 2020 et 2021 étant versés même si la centrale Romaine – 4 n'est pas complétée.

#### 4.7 Entente sectorielle en transport

Attendu qu'une des priorités régionales des MRC de la Côte-Nord incluant la MRC de Minganie adoptées le 5 juin 2019 énonce que les MRC doivent agir sur les fronts du transport et des télécommunications, afin de désenclaver la Côte-Nord et ses communautés;

Attendu qu'une des actions à privilégier est d'assurer le maintien et l'accessibilité aux services de transport inter et intra régional de qualité à la population à un coût équitable et compétitif;

Attendu la volonté de la MRC de maintenir et bonifier l'offre de service à sa population;

Attendu la possibilité de signer une entente sectorielle en transport pour une période de 5 ans avec le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH);

Attendu que les autres ministères pourront joindre l'entente ultérieurement;

En conséquence, il est proposé par monsieur Jacques Bernier, appuyé par monsieur John Pineault et résolu unanimement :

- Que le conseil de la MRC de Minganie autorise le préfet ou le préfet suppléant et/ou la directrice générale ou son adjointe à signer une entente sectorielle en transport avec le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation pour une période de 5 ans dans laquelle elle s'engage à y affecter une somme de 12 500 \$ annuellement;

159-20

**PROCÈS-VERBAL  
MRC  
de  
MINGANIE**



160-20

- Que la MRC affecte la somme de 62 500 \$ donnant effet à la présente résolution et en autorise l'engagement, le paiement, ainsi que le décaissement.

**CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS**

Je soussignée, Nathalie de Grandpré, secrétaire-trésorière de la Municipalité régionale de comté de Minganie, certifie par la présente que la MRC a les crédits suffisants pour les dépenses autorisées par la résolution n°159-20.

Certifié en date du 20 octobre 2020.

\_\_\_\_\_  
Nathalie de Grandpré, secrétaire-trésorière

**5. ADMINISTRATION ET GESTION**

**5.1 Adoption des engagements, des comptes et des décaissements**

**5.1.1 Listes**

Il est proposé par monsieur John Pineault, appuyé par madame Marie-Claude Vigneault et résolu unanimement :

- D'adopter les listes suivantes recommandées par le comité des comptes et gestion de la MRC, soient la liste des comptes à payer « 5.1 A » et « 5.1 B » et Ajout au budget «5.1 C»;
- D'affecter les montants non déjà affectés, d'autoriser les engagements correspondants, les paiements, de même que les décaissements.

**CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS**

Je soussignée, Nathalie de Grandpré, secrétaire-trésorière de la Municipalité régionale de comté de Minganie, certifie par la présente que la MRC a les crédits suffisants pour les dépenses autorisées par la résolution n°160-20.

Certifié en date du 20 octobre 2020.

\_\_\_\_\_  
Nathalie de Grandpré, secrétaire-trésorière

**5.1.2 Corporation de promotion économique de la Minganie**

Attendu la Corporation de promotion économique de la Minganie, organisme à but non lucratif constitué par la MRC dont l'objet est le développement économique sur le territoire;

Attendu les obligations administratives pour le maintien de cette corporation;

161-20

En conséquence, il est proposé par monsieur Pierre Cormier, appuyé par monsieur Jacques Bernier et résolu unanimement :

- Que la MRC de Minganie souhaite maintenir la Corporation de promotion économique et qu'elle verse une somme de 800 \$ à cette fin;
- Que la MRC de Minganie affecte la somme de 800 \$ donnant effet à la présente résolution et en autorise l'engagement, le paiement, de même que le décaissement.



162-20

#### CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS

Je soussignée, Nathalie de Grandpré, secrétaire-trésorière de la Municipalité régionale de comté de Minganie, certifie par la présente que la MRC a les crédits suffisants pour les dépenses autorisées par la résolution n°161-20.

Certifié en date du 20 octobre 2020.

Nathalie de Grandpré, secrétaire-trésorière

#### 5.2 États comparatifs

La secrétaire-trésorière dépose le document «5.2» représentant deux états comparatifs pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 30 septembre, et ce, conformément à l'article 176.4 du *Code municipal* (L.R.Q. c. C-27.1). Le premier état compare les revenus et dépenses de l'exercice financier courant et ceux de l'exercice précédent qui ont été réalisés au cours de la période correspondante de celui-ci. Le second état compare les revenus et dépenses dont la réalisation est prévue pour l'exercice financier courant, au moment de la préparation de l'état et selon les renseignements dont dispose alors la secrétaire-trésorière, et ceux qui ont été prévus par le budget de cet exercice.

#### 5.3 Contrat de déneigement des entrées

Attendu que la MRC de Minganie a reçu une soumission dans le cadre de l'appel d'offres pour le déneigement et le déglacage des entrées des bureaux administratifs de la MRC et du Complexe aquatique de Minganie pour la période hivernale 2020-2021, soit celle de monsieur Nicolas Noël à un taux horaire de 26,00 \$ / h jusqu'à concurrence d'un montant forfaitaire total de 18 304 \$ plus les taxes applicables représentant le plafond financier du contrat;

En conséquence, il est proposé par monsieur Jean-Marc Collin, appuyé par monsieur Martin Côté et résolu unanimement :

- D'octroyer le contrat de déneigement et de déglacage des entrées des bureaux administratifs de la MRC et du Complexe aquatique de Minganie pour la période hivernale 2020-2021 à monsieur Nicolas Noël à un taux horaire de 26,00 \$ / h jusqu'à concurrence d'un montant forfaitaire total de 18 304 \$ plus les taxes applicables représentant le plafond financier du contrat;
- D'affecter les sommes nécessaires donnant effet à la présente résolution et d'en autoriser l'engagement, le paiement, de même que le décaissement;
- D'autoriser le préfet ou le préfet suppléant et/ou la directrice générale et secrétaire-trésorière ou son adjointe à signer tous les documents nécessaires donnant effet à la présente résolution.

#### CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS

Je soussignée, Nathalie de Grandpré, secrétaire-trésorière de la Municipalité régionale de comté de Minganie, certifie par la présente que la MRC a les crédits suffisants pour les dépenses autorisées par la résolution n°162-20.

Certifié en date du 20 octobre 2020.

Nathalie de Grandpré, secrétaire-trésorière

**PROCÈS-VERBAL  
MRC  
de  
MINGANIE**

163-20



**5.4 Société d'énergie Rivière Sheldrake**

Attendu que la MRC de Minganie est actionnaire de la Société d'Énergie Rivière Sheldrake;

En conséquence, il est proposé par monsieur Léonard Labrie, appuyé par monsieur John Pineault et résolu unanimement :

- Que la MRC, à titre d'actionnaire de la Société, reconnaît que les états financiers de la société et le rapport de l'auditeur pour l'exercice terminé le 30 novembre 2019 ont été présentés et accepte la réélection des administrateurs et le renouvellement de la nomination de l'auditeur;
- Que la MRC de Minganie autorise le préfet ou le préfet suppléant à signer tous les documents donnant effet à la présente résolution pour et au nom de la MRC.

**5.5 Fonds Local d'Investissement (FLI)**

Attendu le contrat de prêt numéro FLI-15-001 dans le cadre du Fonds local d'investissement;

Attendu la demande de moratoire de capital et intérêts dans le cadre du contrat de prêt numéro FLI-15-001;

Attendu la recommandation du Comité d'investissement commun d'accepter cette demande de moratoire;

164-20

En conséquence, il est proposé par madame Marie-Claude Vigneault, appuyé par monsieur Pierre Cormier et résolu unanimement :

- Que la MRC accepte cette demande de moratoire de capital et intérêts dans le cadre du contrat de prêt numéro FLI-15-001, et ce, jusqu'au 31 mars 2021 aux conditions suivantes :
  - Fournir les états financiers annuels 2016 à 2019;
  - Fournir un plan de redressement claire et complet au plus tard le 1<sup>er</sup> mars 2021 à la satisfaction de la MRC;
- Que la MRC de Minganie autorise le préfet ou le préfet suppléant et/ou la directrice générale ou son adjointe à signer l'ensemble des documents donnant effet à la présente résolution.

**5.6 Ressources humaines**

Attendu l'embauche de Stéphanie Patry et Johny Cormier à titre de sauveteurs moniteurs à temps plein le 25 novembre 2019 ;

Attendu que ces employés ont cessé d'exécuter les tâches de sauveteurs moniteurs en bord de piscine le 13 mars 2020 en raison de la pandémie de la COVID-19 ;

Attendu que ces employés n'ont pu reprendre leurs tâches de sauveteurs moniteurs en bord de piscine que le 28 juillet 2020 ;

Attendu que l'article 2.4 de la convention collective précise que la période probatoire est complétée au bout d'une période de neuf (9) mois effectivement travaillés ;

**PROCÈS-VERBAL**

**MRC  
de  
MINGANIE**

165-20



Attendu qu'il a été impossible pour la MRC de valider les compétences des employés dans leurs tâches de sauveteurs moniteurs en bord de piscine pendant plus de quatre (4) mois ;

En conséquence, il est proposé par monsieur Jean-Marc Collin, appuyé par madame Josée Brunet et résolu unanimement :

- Que la MRC de Minganie autorise le préfet ou le préfet suppléant et/ou la directrice générale ou son adjointe à signer une lettre d'entente avec le syndicat pour prolonger la période probatoire de ces employés à titre de sauveteurs moniteurs de quatre (4) mois effectivement travaillés, de sorte que la période probatoire prenne fin le 25 décembre 2020, sous réserve d'une nouvelle suspension des activités, l'objectif étant d'atteindre une période de 9 mois effectivement travaillés dans le poste.

### **5.7 Manitou**

Attendu qu'en saison opérationnelle, il est difficile de maintenir l'aire d'accueil chauffée au kiosque touristique de Manitou avec le dispositif de chauffage d'énergie électrique verte (solaire et éolien);

Attendu que la MRC de Minganie a autorisé Nova-Pro Développement Inc. à ajouter une unité de chauffage au propane pour améliorer le système de chauffage et diminuer les charges sur les batteries au coût de 3 502,25 \$ plus les taxes applicables incluant le matériel, la main-d'œuvre et les frais de transport et de déplacement;

Attendu que suite à une réévaluation des besoins par Nova-Pro Développement Inc., le coût pour l'implantation de l'unité de chauffage au propane dépasse de 1 000 \$ le coût estimé initialement;

166-20

En conséquence, il est proposé par monsieur Pierre Cormier, appuyé par monsieur Jacques Bernier et résolu unanimement :

- Que la MRC de Minganie affecte une somme additionnelle de 1 000 \$ à la proposition de Nova-Pro Développement Inc. pour l'ajout d'une unité de chauffage au propane au kiosque touristique de Manitou incluant le matériel, la main-d'œuvre et les frais de transport et de déplacement et elle en autorise l'engagement, le paiement, de même que le décaissement.

### **CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS**

Je soussignée, Nathalie de Grandpré, secrétaire-trésorière de la Municipalité régionale de comté de Minganie, certifie par la présente que la MRC a les crédits suffisants pour les dépenses autorisées par la résolution n°166-20.

Certifié en date du 20 octobre 2020.

\_\_\_\_\_  
Nathalie de Grandpré, secrétaire-trésorière

### **5.8 Affaires nouvelles de la séance ordinaire du 15 septembre 2020**

Attendu que l'article 148.1 du Code municipal du Québec précise que lors d'une séance ordinaire du conseil d'une MRC, on ne peut prendre une décision qu'à l'égard des sujets et des affaires mentionnés dans l'ordre du jour sauf si tous les membres du conseil sont présents;

**PROCÈS-VERBAL**

**MRC  
de  
MINGANIE**

167-20



Attendu que lors de la séance ordinaire du conseil de la MRC tenue le 15 septembre 2020, le conseil de la MRC a adopté la résolution numéro 148-20 en «Affaires nouvelles» alors qu'un membre du conseil était absent;

En conséquence, il est proposé par monsieur John Pineault, appuyé par monsieur Léonard Labrie et résolu unanimement :

- Que le conseil de la MRC de Minganie entérine la résolution numéro 148-20 adoptée lors de la séance ordinaire du conseil de la MRC tenue le 15 septembre 2020.

**6. DEMANDES D'APPUI :**

**6.1 Conseil régional de l'environnement de la Côte-Nord**

Attendu que le Regroupement national des conseils régionaux de l'environnement a déposé le projet «Embarque!» dans le cadre du programme Action-Climat du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques proposant notamment la création d'une plateforme web pour la promotion des services locaux et régionaux de mobilité durable;

Attendu que ce projet vise à améliorer la mobilité des personnes en mettant de l'avant les transports actifs, collectifs, d'autopartage, de covoiturage et électriques, afin d'obtenir des bénéfices économiques, sociaux et environnementaux avantageux;

Attendu que ce projet se décline en trois volets :

1. Élaborer et mettre en place des sites web régionaux, intégrés à une plateforme web nationale, centralisant l'offre en transport durable et permettant d'optimiser la planification des déplacements et d'améliorer la connexion entre les régions;
2. Susciter un changement de comportement par une campagne de sensibilisation pour démythifier des options de transport méconnues de la population et mettre en valeur les bonnes pratiques citoyennes et corporatives et les implications au coeur des collectivités;
3. Augmenter l'accessibilité aux transports durables grâce à l'aménagement d'infrastructures de transports actifs, collectifs, d'autopartage, de covoiturage et électriques par le biais de concertations avec les différentes organisations;

Attendu la demande d'appui du Conseil régional de l'environnement de la Côte-Nord dans le cadre de ses démarches pour la réalisation du projet «Embarque!» sur la Côte-Nord;

168-20

En conséquence, il est proposé par monsieur Léonard Labrie, appuyé par madame Marie-Claude Vigneault et résolu unanimement :

- Que la MRC de Minganie accepte d'appuyer le Conseil régional de l'environnement de la Côte-Nord dans le cadre de ses démarches pour la réalisation du projet «Embarque!» sur la Côte-Nord, et ce, en participant aux réflexions pour la mise en place d'infrastructures liées au transport actif, collaboratif, collectif et électrique, et ce, jusqu'à concurrence d'une banque de 20 heures et en diffusant l'information liée au projet à travers nos réseaux.

**PROCÈS-VERBAL  
MRC  
de  
MINGANIE**



169-20

**7. AFFAIRES NOUVELLES**

Aucune affaire nouvelle.

**8. PÉRIODE DE QUESTIONS**

Aucune question.

**9. CLÔTURE DE LA SÉANCE**

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par monsieur Pierre Cormier et résolu unanimement de clôturer la séance. Le préfet, monsieur Luc Noël, déclare la séance levée à 15h25.

**Le préfet,**

**La directrice générale et  
secrétaire-trésorière,**

**Luc Noël**

**Nathalie de Grandpré**